CONTRAT DE LOCATION MEUBLE

Entre les soussignés

M. FRAQUET, demeurant à Balaruc le vieux, Les Moulières Hautes, lieu-dit Issanka, 34540 Balaruc le Vieux.
N° de téléphone 06 72 45 93 25, ci après désignés le propriétaire,

et M. .....N°de téléphone .....
demeurant à .....
ci après désignés le locataire.

1 - Désignation : la location porte sur un meublé, pour 6 personnes maximum, situé à Balaruc - lieu-dit Issanka

2 - Description de la location : appartement 2 pièces en rez de chaussée pour 6 personnes, séjour : kitchenette (micro ondes, four, lave-vaisselle, lave-linge, congélateur), clic-c lac, TV, lecteur DVD. Chambre : lits 140 + 2 de 90, salle de bains, WC séparé, salon de jardin face à l'aire de jeux. Piscine couverte 6 X 12 avec terrasse privée, balancelle et transats. Terrain privé 1000 m² avec jeux d'enfants.

3 - Durée : la location commencera le.....à partir de 15 heures
pour se terminer le .....avant 11 heures**.**

4 - Loyer : le montant de la location est de..... euros.
Des arrhes seront versées dès la signature du contrat, d'un montant de .....euros représentant 30 % du prix de la location. Les arrhes sont considérées comme dédit à valoir sur le prix de la location.
Le solde sera versé, en **espèces**, à l'entrée des lieux. Si le locataire ne règle pas le solde à son arrivée, le propriétaire disposera à nouveau des locaux sans avoir à rembourser le montant des arrhes versées.

5 - Dépôt de garantie : Un dépôt de garantie sera levé le jour de la prise de la possession des lieux d'un montant équivalent à celui de la location, soit .....euros. Il sera restitué le jour du départ ou au plus tard dans les 10 jours. Le dépôt de garantie ne doit pas être considéré par le locataire comme une participation au paiement du loyer. Il sert en cas de dégradations commises par le locataire. Si le montant des pertes excède le montant de ce dépôt, le locataire s'engage à régler le préjudice après l'inventaire de sortie. Le propriétaire s'engage à justifier du montant nécessaire à la remise en état du logement. En cas de non-règlement amiable, c'est le tribunal d'instance du lieu de situation de la location qui est compétent.

6 - Assurances Une attestation d'assurances villégiature (location de vacances), extension généralement incluse dans le contrat d'habitation principale, sera demandée à l'entrée dans les locaux ou à défaut une déclaration sur l'honneur.

7 - État des lieux et inventaire Un état des lieux et un inventaire seront établis contradictoirement à l'arrivée et à la sortie du locataire.

8 - Ménage en fin de séjour Le logement devra être laissé propre et le ménage effectué avant le départ. Dans le cas contraire, les frais de ménage seront imputés sur la caution.

9 - Taxe de séjour Sera due en plus du montant de la location, suivant les tarifs en vigueur, par jour et par personne, au moment de la location.

10 - Conditions générales Le locataire s'engage à ne pas amener des personnes supplémentaires, ou des animaux, sans l'autorisation du bailleur, à ne pas sous louer le logement, à user paisiblement des lieux. L'utilisation des jeux extérieurs et de la piscine se fait sous la seule responsabilité des parents, sa mise en service est fonction de la météo. Le propriétaire ne peut garantir la régularité des services d'eau, d'électricité, wifi, quelle qu 'en soit la durée, si elle provient d'un arrêt imposé à cet, ou ces appareils, pour les remettre en bon état d'entretien ou pour effectuer des réparations par avance imprévues, ou si l'arrêt est provoqué par un cas de force majeure indépendant de la volonté du propriétaire ; en toute hypothèse, ce dernier décline toutes responsabilités, pour la privation ou la diminution de jouissance, ne provenant pas de son fait.

Ce contrat ne peut pas être rectifié sans mettre le nombre de mot et de ligne rayée et contresigné des deux parties.

Fait à , le .... Signature du locataire : Signature du locataire : *(précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé")*	Signature du loueur